

**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT 1248-201-2010**

---

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beloeil a adopté à sa séance du 24 janvier 2011, le règlement suivant :

**Règlement 1248-201-2010** modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-1993 afin de créer la zone industrielle I-625 à même une partie de la zone RU-406 et C-624 et de définir les dispositions applicables à cette nouvelle zone.

La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité en date du 6 avril 2011 pour ce règlement.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 16 avril 2011.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.